

Communiqué de presse



Le Commerce Illicite des Produits du Tabac

Comment la coopération internationale peut sauver des vies et des milliards de dollars

Genève, le 5 novembre 2007 - Le tabac tue plus de personnes que le SIDA, autres drogues légales et illégales, les accidents de la route, les meurtres et les suicides réunis.¹ Actuellement environ cinq millions de personnes dans le monde meurent chaque année d'une maladie liée au tabagisme, dont le cancer, les maladies cardiaques et respiratoires.² En comparaison, le VIH/SIDA est responsable de trois millions de décès chaque année.³

Le taux de mortalité lié au tabac est en hausse : l'Organisation Mondiale de la Santé estime que d'ici 2025, le chiffre annuel de décès dus au tabagisme va presque doubler.⁴ D'environ dix millions de décès par an, d'ici 2030, il est estimé que trois millions auront lieu dans les pays développés et sept millions dans les pays en voie de développement.⁵

Faire augmenter le prix des produits du tabac à travers la taxation est une méthode prouvée et efficace pour réduire la consommation du tabac. Une augmentation de 10% sur un paquet de cigarette entraînerait une baisse de consommation d'environ 4% dans les pays à revenu élevé et d'environ 8% dans les pays à revenu moyen et bas.⁶

Le commerce illicite des produits du tabac contribue à l'accroissement mondial de la consommation des produits du tabac en rendant les cigarettes moins chères et plus accessibles, sapant particulièrement les efforts d'arrêter le tabagisme chez les jeunes. Le commerce illicite diminue donc considérablement l'efficacité des politiques de hausse de taxe, et mène à l'évasion d'autres moyens efficace de contrôle du tabac, dont l'interdiction de vente aux mineurs et l'exigence de mises en garde sanitaires.

Au delà d'être un grave problème de sante publique, le commerce illicite des produits du tabac constitue aussi une transgression de la loi et de l'ordre public. Les preuves montrent que le commerce illicite des produits du tabac est effectué par des réseaux criminels transnationaux, et que l'argent rapporté est utilisé à d'autres fins criminelles, y compris les activités terroristes.⁷

¹ Consulter Action on Smoking and Health (ASH UK), *Tobacco: Global trends* (rapport de recherche, août 2007) 2, http://newash.org.uk/files/documents/ASH_562.pdf.

² Organisation Mondiale de la Santé, *Building Blocks for Tobacco Control: A Handbook* (2004) 6 http://www.who.int/tobacco/resources/publications/tobaccocontrol_handbook/fr/.

³ Consulter le rapport de recherche de ASH: « *Tobacco: Global trends* »

⁴ Organisation Mondiale de la Santé « *Building Blocks for Tobacco Control: A Handbook* » (2004) 6

⁵ A.S.M Abdullah and C.G Huston, « Promotion of smoking cessation in developing countries: a framework for urgent public health interventions » (2004) 59 *Thorax* 623-630, <http://thorax.bmj.com/cgi/content/full/59/7/623>.

⁶ La Banque Mondiale: *Curbing the Epidemic: Governments and the Economics of Tobacco Control* (1999) 41, <http://www1.worldbank.org/tobacco/reports.htm>.

⁷ Voir: U.S. General Accounting Office, *Terrorist Financing: U.S. Agencies Should Systematically Assess Terrorists' Use of Alternative Financing Mechanisms, Report to Congressional Requesters GAO-04-163* (novembre 2003) 11-12, <http://www.gao.gov/new.items/d04163.pdf>; Center for Public Integrity, *Tobacco Companies Linked to Criminal Organizations in Lucrative Cigarette Smuggling* (March 2001), <http://www.publicintegrity.org/report.aspx?aid=351>.

Communiqué de presse

En 2006, le marché global de la cigarette de contrebande a été estimé à 11% des ventes totales, soit 600 milliards de cigarettes. Les pertes de revenus causées par le marché illégal de la cigarette représenterait \$US 40 à 50 milliards par an aux gouvernements.⁸

Une baisse importante du commerce illicite de produits du tabac engendrerait des milliards de dollars supplémentaires en terme de revenus aux gouvernements, et contribuerait de façon considérable à l'efficacité des mesures mises en pratique et visant à réduire la consommation de tabac et les décès et maladies qu'elle entraîne.

Le commerce illicite de produits du tabac est un problème transnational, constitué principalement de la contrebande à grande échelle, y compris le transport, la distribution et la vente illégale de cigarettes en grande quantité et d'autres produits de tabac.⁹ Ainsi, une réduction importante du commerce illicite exigera la mise en œuvre d'un système de coopération internationale solide destiné à aborder le commerce illicite de manière efficace et ce, dans les meilleurs délais. Constatant la nécessité d'un tel système, les Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac¹⁰ ont décidé d'entamer les négociations sur un protocole sur le commerce illicite des produits du tabac pour compléter les provisions de la Convention.

Un protocole efficace contribuerait à l'élimination du commerce illicite de produits du tabac en incluant des mesures telles que :

- le suivi et traçabilité des produits du tabac, ce qui permettra d'identifier les produits illicites et aidera à déterminer le moment auquel un produit a pénétré la chaîne d'approvisionnement illicite ;
- obligations aux fabricants de produits du tabac de contrôler la chaîne d'approvisionnement de leurs produits, avec des pénalités sévères pour ceux qui ne respectent pas ces obligations, y compris l'ajustement aux taxes non-payées et frais de douane sur les marchandises saisies;
- l'octroi de licences et autres dispositions pour surveiller et contrôler les activités des participants de la chaîne d'approvisionnement du tabac et des chaînes de distribution; et
- le renforcement des mesures pour faire respecter la loi et de coopération internationale, incluant le partage d'informations, la coopération dans l'investigation et la poursuite des délits, l'assistance mutuelle légale et les dispositions pour l'extradition, ce qui augmentera l'efficacité des mesures internationales contre le commerce illicite de produits du tabac manufacturés légalement ainsi que contrefaits.¹¹

Les négociations du protocole commenceront en début de février 2008 à Genève, et devraient être conclus à temps pour son adoption à la quatrième session de la Conférence des Parties de la Convention-cadre de l'OMS sur la lutte antitabac en 2009 ou 2010.

Pour plus de renseignements, y compris les « *briefings* » et documents d'information : www.fctc.org.

⁸ Alliance pour la Convention-cadre: *Quelle est l'étendue de la contrebande de cigarettes en 2006?* (Genève 2007), http://fctc.org/x/documents/HowBigWasTheIllicitTobaccoTradeProblem_2006_French.pdf.

⁹ La Banque Mondiale: *Curbing the Epidemic: Governments and the Economics of Tobacco Control* (1999) 63-65, <http://www1.worldbank.org/tobacco/reports.htm>.

¹⁰ (Adopté le 16 juin 2003 et entré en vigueur le 27 février 2005) <http://www.who.int/tobacco/framework/download/en/index.html>.

¹¹ Deuxième session de la Conférence des Parties à la CCLAT de l'OMS : Décision FCTC/COP2(12), *Elaboration d'un protocole sur le commerce illicite des produits de tabac* http://www.who.int/gb/fctc/PDF/cop2/FCTC_COP2_DIV9-fr.pdf.